REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 - 248 DU 19 MAI 2021

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- **vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement;
- vu le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances;
- vu le décret n° 2015-396 du 20 juillet 2015 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA, tel que modifié par le décret n° 2019-087 du 20 mars 2019;
- sur proposition du Ministre de la Santé,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2021.

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Enagnon Pétas AKOGBETO**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur Alain HINKATI, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur Aristide Aboyi EDAH SOHOU, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Bonaventure AWEDE**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- madame Izbath DJABOUTOUBOUTOU, représentante du Ministère du Travail et de la Fonction Publique;
- madame Lucrèce Béria L. M. NAHUM TEVOEDJRE, représentante de la Mairie de Cotonou;
- monsieur Michel Armand FIOGBE, président de la Commission médicale d'établissement.

Article 2

Monsieur Enagnon Pétas AKOGBETO est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Économie

et des Finances.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2021

Patrice TALON

Le Ministre de la Santé.

Romuald WADAGNI

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 6; AN: 4; CC: 2; CS: 2; HCJ: 2; CES: 2; HAAC: 2; MEF: 2; MS: 2; AUTRES MINISTERES: 22; SGG: 4; INTERESSES: 7; JORB: 1.